

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Département de
SEINE ET MARNE

DEL2021_ 0162

Arrondissement de
TORCY

COMMUNE DE NOISIEL

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal

Canton de **CHAMPS-SUR-MARNE**

SÉANCE ORDINAIRE VENDREDI 24 SEPTEMBRE 2021,
L'an deux mille vingt et un, le vingt quatre septembre, à 19h00,

Le Conseil municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le 17 septembre 2021, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil, mairie principale, sous la présidence de M. VISKOVIC, MAIRE.

PRÉSENTS : M. VISKOVIC, M. TIENG, Mme NEDJARI, M. FONTAINE, Mme TROQUIER, M. RATOUCHEAK, Mme JEGATHEESWARAN, Mme SABOUNDJIAN, M. DUJARDIN DRAULT, Mme SAKHO-CAMARA, Mme ROTOMBE, Mme VICTOR-LEROCH, M. BRICOGNE, M. TRIEU, Mme RAJAONAH, M. ROSENMANN, M. DOTE, Mme JULIAN, M. TATI, Mme SAFI (arrivée 19h11), M. BEGUE, Mme MONIER, M. BOUTET, M. CHAVANCE, M. DRAME, Mme PERUGIEN, Mme RENIER, M. KONTE.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

M. MAYOULOU NIAMBA, qui a donné pouvoir à M. VISKOVIC.
Mme VISKOVIC, qui a donné pouvoir à Mme JEGATHEESWARAN.
Mme NATALE, qui a donné pouvoir à Mme SABOUNDJIAN.
M. ABOUDOU, qui a donné pouvoir à Mme JULIAN.
Mme DAGUILLANES, qui a donné pouvoir à M. TIENG.
Mme SAFI, qui a donné pouvoir à M. DOTE (jusqu'à 19h11, point n°1).

Le point n°3 : Convention de mandat pour l'installation et l'exploitation d'un système de vidéo-protection, a été retiré de l'ordre du jour.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. TRIEU

16) CONVENTION ENTRE LA VILLE DE NOISIEL ET LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE - ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DES TICKETS LOISIRS DANS LE CADRE DE L'APPEL À PROJETS

Envoyé en préfecture le 30/09/2021

Reçu en préfecture le 30/09/2021

Affiché le



ID : 077-217703370-20210924-DEL2021_0162-DE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le dispositif cadre «Nouvelle stratégie régionale pour l'accès des Franciliennes et Franciliens aux loisirs et aux vacances », adopté par le CR 2017-55 du 9 mars 2017, dans lequel s'inscrit l'action ticket-loisirs,

CONSIDÉRANT que le service jeunesse dans le cadre des activités de loisirs estivales participe aux loisirs et aux vacances menées sur les îles de loisirs par la Région Ile-de-France,

CONSIDÉRANT que la volonté municipale est de favoriser l'accès aux sports, aux loisirs et à la culture,

CONSIDÉRANT que les publics cibles de ce dispositif sont les jeunes de 11 à 17 ans et qu'une attention particulière est portée à la participation féminine aux activités sportives de plein air,

CONSIDÉRANT que la Région s'engage à mettre gratuitement à disposition de la Commune, une dotation de 300 tickets-loisirs, d'une valeur unitaire de 6 €,

CONSIDÉRANT qu'une convention devra être signée entre la Région Ile-de-France et la Ville de Noisiel,

ENTENDU l'exposé de Mme JEGATHEESWARAN, 6e Adjointe au Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE le Maire ou son Adjoint délégué à signer ladite convention ainsi que les éventuels avenants.

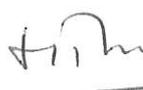
ACCEPTÉ la mise à disposition par la Région Ile-de-France d'une dotation de 300 tickets-loisirs, d'une valeur unitaire de 6 €.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire. Le Tribunal administratif peut être aussi saisi par l'application informatique télé-recours citoyens, accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'État.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,
Pour le Maire empêché et par suppléance,
le 1^{er} adjoint au Maire




Sithal Tieng

Publié au RAA le 30 SEP. 2021

Envoyé en préfecture le 30/09/2021

Reçu en préfecture le 30/09/2021

Affiché le

SLOW

ID : 077-217703370-20210924-DEL2021_0162-DE

